

Procès-verbal sommaire Séance du conseil municipal du 30 avril 2015

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER & Corinne STIMPFLING,

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Maryvonne THUET, Pierre STOFFELBACH, Maurice CARNOD, Martine LEFEBVRE, Aimée KOERBER, Christian HOLTZHEYER, Sébastien BURGOS, Maryline BERTRAND, Christophe SCHLICHT, Sophie GRIENENBERGER, Johanna HEMMERLIN, Yolande WINTZERITH, Dominique ZIMMER, Philippe PETER & Fabien HENGY.

Absents excusés :

M. Francis CARNET qui a donné procuration à M. Lucien GASSER,
Mme Edith BIXEL qui a donné procuration à M. Christophe SCHLICHT,
M. Alain MULLER qui a donné procuration à M. Yves MAURER,
Mme Gilberte BISCH qui a donné procuration à Mme Sandrine SCHMITT,
M. Olivier GLORIAN qui a donné procuration à M. Jean-Paul MEYER,
Mme Audrey GOEPFERT.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- 20 à partir de 19 h,
- 21 à partir de 19 h 05 après l'arrivée de Mme Martine LEFEBVRE.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouveaux tarifs de la bibliothèque & médiathèque ainsi que le nouveau règlement intérieur et autorise le Maire à la signature d'une convention avec le Conseil Général du Haut-Rhin portant sur le prêt de documents audiovisuels et musicaux.
4. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 5 procurations) et 4 voix contre, autorise le Maire à la signature de l'emprunt nécessaire au financement de projets d'investissement (création d'une nouvelle plaine sportive et achèvement de la restructuration du bâtiment Schweitzer de l'école Jules Ferry) auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace, habilite le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet, décide que le remboursement des présents emprunts s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable et autorise le Maire à la signature du prêt issu de la renégociation du contrat de prêt N° 5045983 ainsi que tous documents y relatifs à l'identique du prêt principal.
5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des activités et fixe les grilles tarifaires des vacances d'été de pré-rentrée 2015 du CLSH « Les Mikados.
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances d'été 2015, de la semaine Raid Aventure dans les Landes, décide de fixer les grilles tarifaires des animations jeunesse été 2015 ainsi que le tarif de la carte de membre et le tarif du carnet de tickets.
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note du lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU et approuve les modalités de mise à disposition au public de ce projet telles que décrites.
8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement des actes de vente des terrains utiles à la commune pour la réalisation d'une digue « Kellergraben II » sur la base des promesses établies par la SAFER, approuve le paiement de la somme de 23.963,- € (prix des terrains + indemnités d'éviction agricoles) aux différents propriétaires et de la somme de 3.213,- € à la SAFER.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire appel au service commun d'urbanisme de la communauté de communes des trois frontières pour l'instruction des permis de construire et d'aménager de la commune, approuve la convention y relative et charge le Maire de sa signature.
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la commune d'un terrain privé situé rue de l'Artisanat pour la création d'un abribus (arrêt « Sénateur Brom »), charge le Maire de mandater un notaire à cet effet, autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à payer les honoraires du notaire.
11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la commune d'un terrain privé situé au droit du pont sur le « Muhlbach » suite à son dévoiement au lieudit « Kolomonismatten », charge le Maire de mandater un notaire à cet effet, autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à payer les honoraires du notaire.
12. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 5 procurations) et 4 voix contre, approuve l'échange sans soulte de terrains entre la société IMMOPRO et la commune selon les modalités décrites, charge le Maire de mandater un notaire à cet effet, autorise le Maire à signer l'acte d'échange correspondant et à payer les honoraires du notaire.
13. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.
14. Le conseil municipal prend note que le rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.
15. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20150522-
PVS_URB_300415-AU
Date de télétransmission : 22/05/2015
Date de réception préfecture : 22/05/2015